

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

conservateurs ne sont pas assez honnêtes pour révéler aux Canadiens de quelle manière ils sont en train de saper la société dans son ensemble. Ce serait un moindre mal s'ils ne faisaient de tort qu'à eux-mêmes, mais ils en font aussi aux futures générations de Canadiens. C'est absolument inacceptable.

M. McDermid: Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Vous n'en avez pas la moindre idée.

Mme Dewar: Le secrétaire parlementaire voudrait bien que j'aie tort.

M. McDermid: Prouvez ce que vous avancez.

Mme Dewar: Nous savons que nous devons harmoniser nos programmes et que nous dépensons plus qu'eux pour l'éducation. Je dirais même que nous n'avons pu obtenir des manuels et des programmes canadiens pour nos écoles qu'en nous donnant des règlements nationalistes. C'est grâce à ces règlements qui ont forcé de grandes sociétés comme Prentice-Hall à ouvrir des succursales au Canada que nous avons réussi à les intéresser à créer des produits canadiens distincts spécialement conçus pour notre système d'enseignement. C'est important pour nos enfants. Nous savons qu'à partir de maintenant nous devons traiter les sociétés canadiennes et américaines...

M. McDermid: Qui achète ces produits?

Mme Dewar: Ils sont achetés par les maisons d'édition canadiennes parce qu'elles sont forcées de les imprimer au Canada. Cela ne sera plus possible et cela nous inquiète beaucoup. Un gouvernement qui se préoccupe uniquement de profit ne se soucie pas vraiment des enfants, des programmes sociaux, des ressources, de l'avenir et de l'environnement du pays. Heureusement, il y a beaucoup de députés et de gens dans la tribune qui s'en soucient et c'est pourquoi ils sont ici.

Nous n'avons pas l'intention d'approuver cette politique. Nous savons que le gouvernement ne sera pas réélu et que nous pourrions encore être fiers d'être Canadiens. J'ai dit au comité aujourd'hui que cet accord ne serait jamais ratifié. Je le crois profondément. Je sais que les Canadiens ne l'approuveront pas. Nos pères, nos mères et nos ancêtres ont travaillé trop fort pour nous léguer un système de valeurs dont nous pouvons être fiers. Les États-Unis ont probablement les programmes sociaux les plus injustes et les plus chiches des pays occidentaux et vous dites que nous devrions harmoniser les nôtres avec les leurs.

M. McDermid: Où voyez-vous cela dans l'Accord? Ce sont des balivernes.

Mme Dewar: Il n'en est pas question.

Permettez-moi de citer un ancien député que bien des Canadiens et moi-même avons toujours respecté. Tommy Douglas avait l'habitude de dire:

La grandeur d'un pays ne se mesure pas à son produit national brut, à ses réserves d'or ni à la hauteur de ses gratte-ciel. La véritable mesure d'une nation réside dans la qualité de la vie qu'on y mène... à ce qu'elle fait pour les plus humbles de ses citoyens et aux possibilités qu'elle offre à ses jeunes de mener une existence utile et fructueuse.

M. Heap: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comment se fait-il que vous ayez plusieurs fois rappelé des députés à l'ordre parce qu'ils interrompaient le ministre, mais que vous ne fassiez rien lorsqu'on interrompt les députés de l'opposition?

• (2140)

M. Holtmann: Parce que ceux-ci ne sont pas importants.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Richmond—Wolfe.

[Français]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir prendre la parole sur cet important débat qui concerne les motions numéros 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

Mon propos visera peut-être plus spécialement les motions 12 et 13 et la motion 12 en particulier qui se lit comme il suit:

Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au maintien ou d'exclure l'institution de programmes de développement régional.

... et j'enchaîne avec la motion numéro 13 qui se lit comme il suit:

Il est entendu que la présente loi n'a pas pour effet de porter atteinte au maintien ou d'exclure l'institution de programmes sociaux canadiens, y compris notamment l'assurance-maladie, l'assurance-chômage, les services de garderie, les pensions, les lois sur le salaire minimum, les lois du travail et les prestations de maternité.

Monsieur le Président, j'ai écouté, évidemment, tous les intervenants qui ont eu à s'exprimer avant moi et, d'un côté, il est vraiment étonnant de constater que ce que l'on propose comme amendement m'apparaît, étant donné les circonstances, relativement simple. D'un autre côté, le gouvernement dit: Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de conséquence. Tout ce que le Traité de libre-échange fera, il créera des emplois, il ajoutera à la dynamique canadienne, et cela sans aucune espèce de conséquence.

Or, ce pour quoi nous sommes à la Chambre aujourd'hui, c'est qu'il s'agirait de bonifier, d'améliorer, simplement par l'ajout de quelques phrases très simples, et on aurait, par le biais de ces additions, des garanties qui m'apparaissent, étant donné les circonstances, tout à fait essentielles, tout à fait raisonnables et tout à fait indispensables.

Qu'on nous dise qu'effectivement le Traité de libre-échange n'aura pas de conséquence au niveau des programmes de création d'emplois, en matière de développement économique régional... on nous le dit! Mais si effectivement on est si certain, on est aussi éloquent, monsieur le Président, je me pose la question à savoir quelle en est la raison. Quels sont les motifs? Pourquoi ne pas insérer dans le Traité comme tel des garanties, de manière à ce que les Canadiens et les Canadiennes sachent sur quoi composer?

Monsieur le Président, je voudrais vous faire état d'une enquête qui a été réalisée auprès des manufacturiers américains à qui on demandait quels étaient, selon eux, d'après leur expérience, d'après leur expertise, les conditions idéales pour l'installation d'une entreprise. Or, aux termes de cette enquête il a été possible d'apprendre que la qualité du climat commercial des différents États se définissait dans cet ordre: des impôts faibles; un faible taux de syndicalisation; un faible taux d'assurance concernant les accidents du travail; de faibles prestations d'assurance-chômage; des coûts peu élevés de l'énergie et un nombre réduit de journées perdues en raison d'arrêts de travail.

Monsieur le Président, si on avait réalisé une pareille enquête, une pareille évaluation, une pareille analyse au